

DEC200905DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC200904DAJ portant nomination de Mme Francesca Grassia aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE:

Article 1er. – A compter du 1^{er} mai 2020, délégation permanente est donnée à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du CoNRS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, décisions et conventions, dans la limite de ses attributions.

Article 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du comité national de la recherche scientifique (CoNRS), délégation est donnée à M. Laurent Chazaly, adjoint à la secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, tous actes, décisions et conventions, dans la limite de ses attributions.

Article 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mars 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit